

DIPLÔME UNIVERSITAIRE DROIT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

L'économie sociale et solidaire occupe aujourd'hui une place essentielle dans le paysage économique et social français. Ce diplôme a été conçu pour apporter une expertise juridique spécialisée couvrant l'ensemble des grandes familles de l'ESS et associe universitaires et praticiens reconnus. Parce que l'engagement mérite aussi une expertise.

INFORMATIONS PRATIQUES

Formation

Diplôme d'établissement rattaché à l'Institut de droit des affaires d'Aix-Marseille

Avec le soutien de la CRESS PACA

Conditions d'admission

- Être titulaire d'une licence ou en cours en Droit, Économie, Gestion ou comptabilité ;
- Être titulaire d'un diplôme tenu pour équivalent ;
- Ou avoir une expérience professionnelle significative en droit des affaires.

Candidatures jusqu'au **15 octobre** : dossier à télécharger sur le site : <https://idafacdedroit.univ-amu.fr/formations-0>

Rythme

Enseignements intégralement en **distanciel** de novembre à juin

Régime d'inscription

Formation initiale / formation continue

Tarifs

- FI : 885 € ;
- FC : 1570 € ;
- Boursiers : 285 €

Renseignements

Nathalie Martin
n.martin@univ-amu.fr
+33(0)4 13 94 45 29

Responsable de la formation

Jean-Noël STOFFEL, maître de conférences
jean-noel.stoffel@univ-amu.fr

Le seul diplôme universitaire de droit de l'ESS en France

L'économie sociale et solidaire représente aujourd'hui 2,7 millions de salariés, 155 000 entreprises employeuses et 13,7 % des emplois salariés du secteur privé. Ce secteur génère des problématiques juridiques spécifiques et croissantes, qui restent largement absentes des cursus classiques de droit.

Le DU droit de l'ESS d'Aix-Marseille Université est la seule formation universitaire de droit entièrement consacrée à ce secteur en France. Il offre une spécialisation complète, du droit des structures aux enjeux fiscaux, sociaux, comptables et contentieux, dans un format intégralement en distanciel conçu pour s'articuler avec une activité professionnelle ou un cursus en cours.

À qui s'adresse cette formation ?

Au professionnel du secteur ESS souhaitant acquérir ou consolider une culture juridique solide : responsable administratif, directeur de structure, chargé de mission dans une fédération ou une union.

À l'avocat ou au collaborateur de cabinet souhaitant développer une expertise en droit de l'ESS, secteur en forte croissance et insuffisamment couvert par les formations spécialisées existantes.

À l'étudiant en droit, économie, gestion ou comptabilité souhaitant se spécialiser dans un secteur en forte demande de compétences juridiques.

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation est intégralement en distanciel. Un seul déplacement est requis sur l'année : le grand oral final, organisé sur le campus aixois de la Faculté de droit et de science politique.

Les modules d'e-learning (80h) permettent de progresser à son rythme ; les conférences pratiques (40h) connectent directement aux professionnels du secteur tout au long de l'année.

La formation est structurée en trois séquences :

1. Introduction à l'ESS

Histoire des idées et politiques de l'ESS ; aspects économiques et sociologiques ; panorama statistique et sectoriel ; situation de l'ESS par rapport à la RSE ; institutions de l'ESS

2. Les grandes familles de l'ESS

Droit des associations (fondamentaux, secteur sanitaire et social, gouvernance, contentieux) ; droit des coopératives (principes communs, SCIC, coopératives agricoles, SCOP, révision coopérative) ; fondations et fonds de dotation ; mutuelles ; sociétés commerciales de l'ESS, agrément ESUS et financement.

3. L'environnement juridique des structures de l'ESS

Droit du travail appliqué aux structures ESS ; fiscalité ; comptabilité, gestion et audit des comptes ; droit public et concurrence ; structures en difficulté et restructurations ; enjeux liés à la digitalisation.

ÉQUIPE ENSEIGNANTE

L'équipe enseignante est composée d'enseignants de la Faculté de droit et de science politique et d'autres Facultés, ainsi que de professionnels spécialisés dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

C. Amblard, avocat au Barreau de Lyon, NPS Consulting, membre de l'ARJESS

B. Brignon, maître de conférences HDR, Aix-Marseille Université, avocat au Barreau d'Aix-en-Provence, membre de l'ARJESS

X. Brunet-Debaines, directeur de clinique

A. Couret, directeur général AEMA Groupe

G. Castinel, commissaire aux comptes, directeur général Odycé

H. Durand, maître de conférences, Univ. Perpignan

P.-H. Duthéil, ancien avocat, bâtonnier honoraire des Hauts-de-Seine, membre du Haut Conseil à la vie associative

Y. Gény, président des Engagé·e·s, formateur et réviseur coopératif SCIC/SCOP, membre de l'ARJESS

M. Giordano, avocat au Barreau d'Aix-en-Provence, ex-law

S. Grandvillain, maître de conférences HDR, Univ. Sorbonne Paris Nord, membre de l'ARJESS

S. Guintoli, directeur SCOP & SCIC PACA Corse

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Les connaissances acquises font l'objet d'un contrôle continu et d'un contrôle terminal :

- **Le contrôle continu** donne lieu à un QCM par unité d'enseignement ;

- **Le contrôle terminal** consiste en un grand oral portant sur l'ensemble des unités d'enseignement, organisé sur le campus aixois de la Faculté de droit et de science politique.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Le diplôme ouvre sur l'ensemble des fonctions juridiques au sein du secteur de l'ESS et de ses partenaires institutionnels :

- Juriste ou responsable juridique au sein d'une association, coopérative, mutuelle ou fondation ;

- Collaborateur juridique dans une fédération, union ou chambre régionale de l'ESS (CRESS) ;

- Avocat spécialisé en droit des structures de l'ESS ;

- Chargé de mission juridique dans une collectivité territoriale en lien avec le secteur ;

- Consultant en développement et structuration juridique d'organisations de l'ESS.

J. Gatel, ancien secrétaire d'État à l'économie sociale

K. Joubert, délégué général SCOP et SCIC PACA Corse

C. Lebel, maître de conférences HDR, Univ. Franche-Comté, membre de l'ARJESS

M. L'Hôte, directrice générale, CRESS PACA

M. Pastene, avocat au Barreau de Lyon

F. Petrella, professeure, Aix-Marseille Université

M. Rakotovahiny, maître de conférences HDR, Univ. Toulouse Capitole, présidente de l'ARJESS

K. Rasolonomalaza, maître de conférences, Univ. de Franche-Comté, membre de l'ARJESS

N. Richez-Battesti, professeure, Aix-Marseille Université

A. Sevino, avocat au Barreau de Lyon, ASEA avocats

J.-N. Stoffel, maître de conférences, Aix-Marseille Université, membre de l'ARJESS

J. Wathelet, maître de conférences, Aix-Marseille Université, DPO certifié AFNOR

Nb : Liste susceptible d'évoluer d'une session à l'autre.